

CHARTRE DES OFFICIELS du Comité du Doubs de Natation

PAS D'OFFICIELS = PAS DE COMPETITION

Etre officiel signifie un engagement personnel et moral dans l'action et la solidarité.
Il se doit d'être exemplaire dans son langage et ses propos envers les nageurs, le jury et le public.
Dès l'instant où un Officiel s'inscrit au Jury, il n'est plus le représentant d'un club, il appartient au Jury.

Faire preuve d'impartialité et de rigueur sans oublier que Le doute doit toujours bénéficier au nageur

Être Officiel c'est :

- Respecter les horaires de début des compétitions (composition du jury, débriefing ...)
- Traiter chaque compétition comme si c'était la plus importante.
- Être moralement et physiquement prêt.
- Être exemplaire, respectueux, courtois et équitable.
- Être à l'écoute, diplomate et pédagogue.
- Prendre des décisions en son âme et conscience.
- Connaître les textes réglementaires qui régissent la discipline :
 - Le règlement FINA
 - Les dispositions particulières prises par la FFN
 - Règlements sportifs de la saison
- Respecter une unicité vestimentaire, la tenue blanche est obligatoire. Pantalon ou pantacourt blanc, polo ou teeshirt blanc (mini shorts et mini jupes interdits).
- Les appareils photos et téléphones portables sont aussi interdits.
- Ne pas quitter son poste avant la fin de la compétition même si l'officiel n'a pas de nageurs dans son couloir, il faut rester dans ce couloir durant la compétition.
- L'officiel ne doit pas encourager de nageurs.
- S'engager à respecter cette charte ; le Juge Arbitre a la possibilité d'exclure un officiel qui ne la respectera pas.

Le Juge Arbitre est le garant de la régularité de la compétition, c'est à lui qu'il appartient de prendre la décision finale (prononcer la disqualification ...).

Les membres du jury ne font que des propositions de disqualification auprès du Juge Arbitre.

L'officiel doit être en toute circonstance solidaire des décisions prises.

Au moins une session de recyclage sera organisée pour la saison par le Comité du Doubs.

L'officiel doit participer à ces recyclages 1 fois tous les 2 ans.



Président : Jean-Claude Reichard ■ 13, rue Stéphane Mallarmé - 25000 Besançon

Fondé le 29 janvier 1963 ■ Déclaré Préfecture du Doubs n° W251000524 ■

N° SIREN : 44525037600016 ■ Code APE : 9312Z

Tel : 03 81 88 22 65 ■ Site : <http://doubs.ffnatation.fr> ■ Courriel : comite-du-doubs-de-natation@orange.fr